

Une loi « Ecole de la confiance » encore durcie !

Après le passage à l'assemblée et l'amendement LRM sur les EPSF, le Sénat a tenu à apporter sa pierre à l'édifice en « *droitisant* » encore un peu le texte avec les amendements LR :

- possibilité d'annualiser le temps de service des enseignant-es
- obligation d'effectuer les journées de formation continue pendant les vacances scolaires,
- droit de regard des chef-fes d'établissement sur les affectations des enseignant-es : la généralisation des postes à profil et de la main mise de la hiérarchie.

Par ailleurs, les autres aspects néfastes de la loi sont maintenus : attaque de la liberté d'expression des personnels (article 1), financement des écoles maternelles privées par des fonds publics, précarisation encore accentuée des AESH (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés = PIAL).

Le 17 juin, mettons-nous toutes et tous en grève contre cette loi qui n'est pas encore entérinée et les réformes des lycées !

Fonction publique : mobilisons nous

5,5 millions d'agent-es doivent se préparer à une mobilisation massive pour faire barrage au projet de loi Fonction publique. Malgré le ballon d'essai du 9 mai, la Fonction publique continue de faire face à une attaque sans précédent remettant en cause trois grands principes contenus dans le statut général des fonctionnaires (principe d'égalité, d'indépendance et de neutralité et de responsabilité) :

- La fusion des CT et CHSCT, ainsi que la suppression des CAPA vont affaiblir les contre-pouvoirs que sont les élu-es des personnels et mettre ces derniers face à l'arbitraire de l'administration.
- L'ouverture maximale au recrutement de contractuels qui fragilise l'accès par concours et le statut.
- La généralisation de l'évaluation individuelle et de la rémunération au « *mérite* » pour casser un peu plus les cadres collectifs.
- La possibilité d'exclure un fonctionnaire trois jours, sans traitement et sans défense en CAP : le renforcement de l'autoritarisme !

Les cités éducatives : cheval de Troie du retour des EPSF et de la fin de la REP+ ?

Soixante "cités éducatives" seront labellisées à la rentrée scolaire 2019.

Les territoires concernés sont : les « quartiers prioritaires des villes de plus de 5 000 habitants (...) avec au moins un collège en REP +, présentant des défis particuliers (enjeu de sécurité marqué/difficultés scolaires renforcées) ». L'objectif est : « *d'améliorer la coordination des actions afin de d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle* ».

Porté conjointement par la collectivité, le collège, le rectorat et les services préfectoraux, le dispositif est co-financé par l'État.

Ce projet risque de se faire au détriment de l'Éducation Nationale, concentrant les moyens de l'éducation prioritaire au profit de la politique de la ville.

Bref, la cité éducative regroupera les collèges (dont l'un des principales-aux dirigera la cité éducative), les écoles primaires, les lieux culturels et le Programme de Réussite Éducative. Elle risque ainsi d'incarner le « *nouvel ex-mort-né* » EPSF, sans moyens éducatifs supplémentaires (comme le montre l'expérience Grigny 2020 depuis 2016 qui préfigure les cités éducatives)... À moins que ce dispositif, très limité sur le territoire, ne concentre sur ces quelques cités éducatives, une grande part des moyens actuellement attribués sur les REP +.